



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 10 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Préfecture du Bas-Rhin organise conjointement avec la Chambre de Métiers d'Alsace la session de l'année 2015 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Les dossiers sont à retirer à la Chambre de Métiers d'Alsace - Espace Européen de l'Entreprise - 30, Avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM, à compter du 18 novembre 2014 et seront disponibles sur le site internet **www.cm-alsace.fr**

Ils doivent parvenir à cette même adresse soit par voie postale pour le 9 janvier 2015 délai de rigueur, en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, soit par dépôt direct dans ces mêmes locaux de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00 en respectant cette même échéance.

Les dates des épreuves sont fixées au vendredi 13 mars 2015 pour les U.V. I, II, III et à compter du mardi 19 mai 2015 pour l'U.V. IV.

Les droits d'inscription sont fixés à 19 € par U.V. (unité de valeur).